

GROUPE DE TRAVAIL

GPEEC DES CADRES SUPÉRIEURS

INDICIATION ADMINISTRATIVE

11 OCTOBRE 2021

FICHE N°3

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

D'INDICES ADMINISTRATIFS EN 2021

Les dotations des directions territoriales en indices administratifs (IA) étant désormais fiabilisées, une première augmentation du volume des indices administratifs est prévue en 2021.

Dans le respect du cadre réglementaire et de règles prédéfinies, une cartographie des fonctions indiciables en 2021 a été définie.

I. Une phase d'attribution s'inscrivant dans le cadre réglementaire en vigueur et conditionnée par le respect de plusieurs critères.

Le cadre réglementaire :

Dans l'attente de la publication du décret modifiant les dispositions de celui de 2006, la première vague d'attribution des indices administratifs (IA) fonctionnels se fera dans le respect du cadre réglementaire actuel. Cela implique que ne peuvent être attribués que des indices HEA au bénéfice du seul grade d'AFIPA.

Les critères d'attribution au titre de 2021 :

Afin d'accompagner les délégations et les directions, plusieurs critères ont été déterminés pour ce premier cycle d'attribution d'indices administratifs.

Tout d'abord, les éléments de cadrage généraux suivants ont été spécifiés aux directions :

> les indices fonctionnels administratifs ne sont pas une gratification individuelle (contrairement aux échelons spéciaux PPCR).

> ces IA sont attribués à un emploi, une fonction ou une mission considérée comme sensible, stratégique ou à enjeux, selon des critères objectifs (technicité du poste, difficulté à recruter sur le poste etc.).

> l'indice reste attaché à la fonction en cas de départ du cadre. Il s'obtient par détachement sur l'emploi fonctionnel pour une période de 3 ans, éventuellement renouvelable une fois, après avis du directeur dès lors que la fonction reste elle-même indicée.

Compte tenu des conditions spécifiques de la campagne d'indication 2021 (un seul niveau d'indice, HEA, et un seul grade, AFIPA), cette phase d'attribution ne concerne qu'un nombre limité de DRDFIP, répondant à 3 conditions cumulatives :

- > avoir un IA HEA dans sa dotation cible,
- > disposer dans ses effectifs d'au moins un AFIPA ayant atteint le 5ème échelon,
- > libérer au moins un indice comptable C1 en 2021, dans un souci de redéploiement des indices d'une sphère à l'autre.

26 directions sont dans ce cas de figure.

En outre, la dotation a été limitée à un seul indice par département.

Les directions répondant à ces conditions n'avaient pas l'obligation de se positionner dès 2021 pour un IA HEA. Elles disposaient de la possibilité d'opter pour une attribution au titre de 2022-2023 (cf. fiche ad-hoc) dans un cadre réglementaire modifié, marqué par une ouverture à d'autres grades.

17 directions ont souhaité bénéficier d'un indice administratif HEA en 2021.

Le résultat de ce recensement est le suivant :

DDG	Code dept	Nom dept	Fermeture C1 2021	HEA en cible	Nb d'AFIPA échelon 5 ou 6 (hors CSC)	Dept concernés par recensement 2021	Souhait de bénéficier d'un indice administratif pour un AFIPA en 2021
SEOM	06	Alpes-Maritimes	1	2	8	oui	oui
Sud-Ouest	17	Charente-Maritime	2	3	4	oui	oui
Centre Ouest	29	Finistère	1	1	5	oui	non
SPYR	31	Haute-Garonne	3	2	10	oui	non
Sud-Ouest	33	Gironde	1	3	12	oui	non
SPYR	34	Hérault	1	4	10	oui	oui
Centre Ouest	35	Ille-et-Vilaine	1	2	10	oui	oui
Centre Ouest	37	Indre-et-Loire	3	1	9	oui	non
Centre Ouest	44	Loire-Atlantique	1	1	10	oui	non
Nord	50	Manche	1	1	2	oui	oui
Est	54	Meurthe-et-Moselle	1	3	8	oui	oui
Nord	59	Nord	2	4	10	oui	oui
Est	67	Bas-Rhin	2	3	5	oui	non
Est	68	Haut-Rhin	1	2	5	oui	oui
Centre Est	69	Rhône	1	3	10	oui	non
Centre Est	73	Savoie	3	2	2	oui	non
IDF	75	Paris	7	6	34	oui	oui
Nord	76	Seine-Maritime	1	3	6	oui	oui
IDF	78	Yvelines	2	4	8	oui	oui
Nord	80	Somme	1	3	1	oui	oui
SEOM	83	Var	3	2	5	oui	oui
IDF	91	Essonne	1	2	5	oui	non
IDF	92	Hauts-de-Seine	1	4	13	oui	oui
IDF	93	Seine-Saint-Denis	2	4	7	oui	oui
IDF	94	Val-de-Marne	3	4	7	oui	oui
IDF	95	Val-d'Oise	1	2	6	oui	oui

Les fonctions éligibles à l'attribution d'un IA au titre de 2021 :

Il a été demandé aux directions de définir les fonctions présentant les plus forts enjeux au regard de leurs spécificités locales en identifiant précisément le type de structure et l'emploi concerné.

Il résulte de ce recensement l'identification des 17 emplois qui bénéficieront d'une indiciation administrative HEA en 2021 :

Fonction	Type de structure concernée	descriptif de l'emploi
service de direction	Pôle GF	Responsable de la division assiette
service de direction	Pôle GF	Responsable de la division patrimoniale
service de direction	Pôle GF	Responsable de la division des particuliers et de la fiscalité foncière
service de direction	Pôle GF	Responsable de la division de l'assiette des particuliers et des professionnels et du foncier/enregistrement (APPFE)
service de direction	Pôle GP	Responsable du pôle Etat et SPL
service de direction	Pôle GP	Responsable de la division SPL
service de direction	Pôle GP	Responsable de la division Collectivités Locales
service de direction	Pôle GP	Responsable de la division Dépense
service de direction	Pôle mixte	Responsable de la division Animation des réseaux
service de direction	Pôle mixte	Responsable de la division CF-Recouvrement forcé
service de direction	Pôle mixte	Responsable du Pôle transverse (RH et BIL) et opérations de l'État (FCE)
service de direction	Pôle mixte	Responsable du Pole MDRA, contrôle de gestion et transformation numérique – Responsable RDRU
service de direction	Pôle mixte	Responsable de la division assiette et missions foncières
service de direction	Pôle transverse	Responsable de la Division Ressources Humaines
service de direction	Pôle transverse	Responsable de la division Ressources Humaines
service de direction	Pôle transverse	Responsable de la division Ressources Humaines
service de direction	Pôle transverse	Responsable de la division Ressources Humaines

Éléments statistiques de la campagne d'indiciation administrative 2021 :

Nombre de directions éligibles :	26
Directions n'ayant pas sollicité d'indices en 2021 :	9
Total demandes :	17

Répartition des IA par type de fonctions :	Chiffre	%
Pole GP	4	23,5%
Pole GF	4	23,5%
Pole transverse	4	23,5%
Pole mixte	5	29,5%
Services de direction :	17	100,00 %

Répartition par délégation :

Délégations	Nombre de directions éligibles :	Total demandes :
SEOM	2	2
Sud-Ouest	2	1
Centre Ouest	4	1
SPYR	2	1
Nord	4	4
Est	3	2
Centre Est	2	0
IDF	7	6
Total :	26	17

Il est proposé que ces 17 indices soient attribués dès le 1^{er} novembre 2021.